

RAPPORT N° 540 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 19 AVRIL 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 11 au 18 avril 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Bujumbura.

Le rapport dénonce également le cas d'une (1) personne qui a été arbitrairement arrêtée et détenue dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le jeudi 16 avril 2026, tôt le matin, des habitants de la colline de Kivoga, zone de Rubirizi de la commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura, ont découvert le corps sans vie du ministre de la Communication et des Médias, Gabby Bugaga (voir sa photo ci-dessous prise au moment de sa prestation de serment), à bord de son véhicule dans une plantation de palmiers, à une dizaine de mètres de la route Bujumbura-Bubanza traversant sur plusieurs kilomètres des centaines d'hectares de palmiers à huile, non loin du Lycée Maranatha de Kivoga.



Selon des témoins oculaires, le corps du ministre Gabby Bugaga portait une grande blessure au visage gonflé, sans toutefois aucune trace de sang à l'intérieur du véhicule ni sur ses vêtements, à l'exception de deux petites gouttes sur sa culotte. En effet, le corps de Gabby Bugaga, vêtu d'un short et d'un polo, avec des chaussures de sport blanches, gisait au volant, à moitié allongé sur la banquette avant du véhicule, avec une jambe gauche pendante à travers la vitre ouverte de la portière. De plus, des traces d'un fort impact sont visibles sur le côté droit du véhicule dont la plaque arrière F6525A d'immatriculation avait été enlevée (voir les photos de la scène du crime ci-dessous).





Par ailleurs, des habitants de Kivoga affirment que le véhicule du ministre Gabby Bugaga était déjà stationné à cet endroit aux environs de 3 heures du matin et que des forces de l'ordre avaient bouclé la zone dès 5 heures.

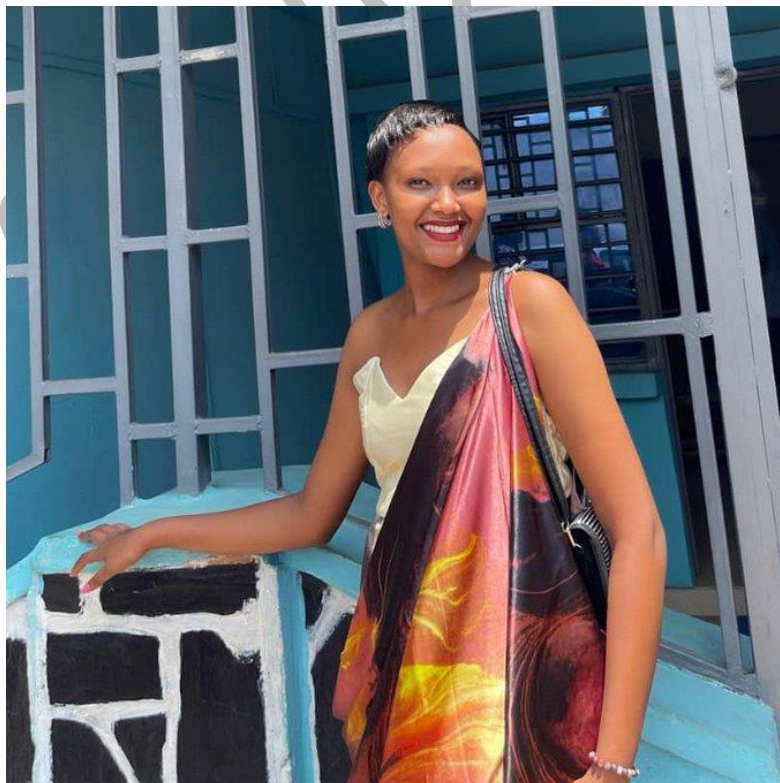
Bien que les autorités officielles du Gouvernement du Burundi, en l'occurrence le chef de l'État et le porte-parole du Gouvernement, aient hâtivement conclu, sans enquête préalable nécessaire en pareilles circonstances, à la mort inopinée du ministre de la Communication et des Médias suite à un accident de roulage, il est

légitime de penser que le ministre aurait été assassiné ailleurs avant que son corps ne soit déposé dans son véhicule pour simuler un accident de la route.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante, approfondie et impartiale afin de déterminer les circonstances de la mort du ministre Gabby Bugaga, d'identifier, d'arrêter les auteurs de son assassinat et de les punir conformément à la loi.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Le samedi 11 avril 2026, aux alentours de midi, une fille identifiée sous le nom d'Elysa Mutoni (voir sa photo ci-dessous) a été arrêtée sous forme d'enlèvement à son domicile situé à la 5^{ème} avenue n° 42 du quartier de Musama, zone de Kanyosha, dans la ville de Bujumbura, par trois hommes en uniforme de la Police Nationale du Burundi (PNB) et un autre en tenue civile qui l'ont ensuite conduite à une destination inconnue.



Selon des sources des membres de sa famille, au moment de son arrestation, ces policiers soupçonnés comme des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont prétendu qu'ils la conduisaient, à pied, au bureau de la zone de Kanyosha, après avoir interdit à quiconque de les suivre, mais l'ont finalement conduite à un endroit inconnu à bord d'une voiture Toyota Probox aux vitres teintées, dissimulée à la zone de Kanyoha.

Plus tard, SOS-Torture Burundi a appris que la fille Elysa Mutoni, serveuse au Restaurant La Silhouette à Bujumbura, a été conduite au siège du SNR pour interrogatoire avant d'être transférée dans la nuit, à 20 heures, au cachot du Commissariat municipal de Bujumbura, communément appelé Bureau Spécial de Recherche (BSR) où des membres de sa famille ont finalement pu avoir l'autorisation de lui rendre visite.

SOS-Torture Burundi a appris qu'Elysa Mutoni a enfin été relaxée mardi 14 avril 2026 après trois jours passés en détention arbitraire au cachot du BSR, mais que son téléphone lui a illégalement été confisqué.

SOS-torture Burundi appelle à la cessation des arrestations opérées sous forme d'enlèvements et de se conformer scrupuleusement aux dispositions pertinentes du code de procédure pénale en matière de privation de liberté.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.